

Nations Unies  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**

SEIZIÈME SESSION

Documents officiels



**1103<sup>e</sup>**  
**SÉANCE PLÉNIÈRE**

Vendredi 2 février 1962,  
à 15 heures

**NEW YORK**

**SOMMAIRE**

	Page
<i>Allocution de M. Cyrille Adoula, premier ministre de la République du Congo (Léopoldville) . . . . .</i>	1463

**Président: M. Mongi SLIM (Tunisie).**

**Allocution de M. Cyrille Adoula, premier ministre de la République du Congo (Léopoldville)**

1. Le **PRESIDENT**: L'Assemblée générale est réunie pour entendre une allocution de S. E. M. Cyrille Adoula, premier ministre de la République du Congo (Léopoldville), et je prie le chef du Protocole de bien vouloir l'introduire dans la salle de l'Assemblée.

2. Je suis heureux de pouvoir souhaiter la bienvenue au Premier Ministre de la République du Congo, qui a demandé à prononcer une allocution devant l'Assemblée au sujet de la situation dans son pays. Je suis sûr que l'Assemblée générale écoutera cette allocution avec une attention toute particulière, étant donné l'importance que l'Organisation n'a cessé d'attacher à la situation dans la République du Congo, ainsi qu'à son unité et son indépendance dans la concorde et la stabilité.

3. J'ai l'honneur d'inviter maintenant le Premier Ministre de la République du Congo à bien vouloir prendre la place à la tribune de notre assemblée.

4. **M. ADOULA** (Premier Ministre de la République du Congo [Léopoldville]): Pour que règnent la paix et la concorde entre les hommes, pour que vive l'Organisation des Nations Unies et que les principes de la Charte soient le fondement des relations entre les peuples, un homme, le plus illustre de tous, Dag Hammarskjöld, a fait le sacrifice de sa vie. Nous autres Congolais, reconnaissant les immenses services qu'il a rendus à la paix et à l'indépendance du Congo, sommes décidés à faire en sorte que le sacrifice de M. Hammarskjöld ne soit pas inutile.

5. Le rétablissement de la paix et de la concorde à l'intérieur du Congo est le meilleur hommage que mon pays puisse rendre à celui qui est mort pour la cause de la liberté. La présence du chef du Gouvernement de la République du Congo à cette tribune est la preuve éclatante du redressement qui s'opère dans mon pays. Elle est aussi un démenti pour tous ceux qui, au mépris des véritables intérêts du peuple congolais, tentent de discréditer nos efforts et, par là même, retardent l'heure de la fin de nos épreuves.

6. Il est impossible à tout observateur de bonne foi de nier que, depuis quelques mois, le Congo a opéré dans tous les domaines un redressement dont l'ampleur est hors de proportion avec ce que l'on pouvait

attendre, compte tenu de la situation qui était la nôtre après les événements de juillet 1960.

7. On se souvient que, dans le cadre du mouvement universel de libération des peuples qui a secoué le monde après la seconde guerre mondiale, le peuple congolais, après plus de 80 ans d'asservissement, exigea le droit à l'indépendance, et que la Belgique dut admettre notre droit à l'autodétermination. On put croire pendant quelque temps que l'ancienne métropole avait réalisé l'importance et le caractère irréversible de notre mouvement de libération. Il nous a fallu malheureusement nous rendre à l'évidence: en dépit de l'octroi de l'indépendance, geste dont le monde entier a souligné la sagesse et le caractère réaliste, la Belgique sembla revenir sur ses promesses et nous opposa des obstacles divers, ce qui provoqua les incidents de juillet 1960.

8. Alors commença pour le Congo une période de deuil et de pleurs, une période d'anarchie et de confusion. Par suite du départ brusque des fonctionnaires belges, l'appareil administratif était totalement disloqué, le système de production était gravement désorganisé. Certes, la situation était désastreuse dans tous les domaines; après 80 ans de présence belge, le Congo ne comptait que quelques universitaires et très peu de techniciens et fonctionnaires qualifiés.

9. Le Gouvernement congolais de cette époque, dirigé par notre héros national feu Patrice Lumumba, était parfaitement conscient des problèmes ainsi créés. Aussi, ayant fait appel à l'Organisation des Nations Unies, s'attachait-il à faire face à une situation catastrophique, avec nos propres moyens, et l'assistance de l'Organisation et de pays amis.

10. Au même moment, on exerçait le chantage à l'unité nationale. Des manœuvres étaient entreprises en vue de détacher de la République certaines provinces. On espérait ainsi exercer une pression sur le gouvernement central pour l'amener à accepter certaines conditions. Nous ne pouvions accepter cela et nous ne l'avons pas accepté.

11. La République du Congo ne nourrit aucun sentiment d'hostilité envers la Belgique. Dès que nous avons constaté un changement de politique à notre égard, nous nous sommes empressés de rétablir nos relations diplomatiques, et nous sommes disposés à une coopération sincère et loyale avec la Belgique.

12. Les divers gouvernements qui ont eu à présider aux destinées du Congo avaient conscience que leur responsabilité était à la mesure des difficultés à résoudre. Petit à petit, malgré nos faibles moyens, malgré les divisions attisées de l'extérieur, nous avons pu redresser considérablement une situation qu'on jugeait de tous côtés désespérée.

13. Depuis quelques mois, un gouvernement d'union nationale s'est constitué, groupant tous les leaders politiques. Dès les premiers jours, nous nous sommes

attelés à une tâche que nous savions très lourde; mais nous avons conscience que le salut du Congo dépendait de notre cohésion et de notre capacité de faire taire nos divisions, nos haines, de faire cesser nos querelles pour ne prendre en considération que la sauvegarde de notre pays menacé de toutes parts par les convoitises des uns, la haine raciale des autres.

14. Aujourd'hui, après quelques mois de gouvernement, je voudrais faire le point de la situation de mon pays, informer les honorables membres de cette assemblée de nos réalisations et de nos problèmes, ainsi que de nos besoins.

15. La première de nos préoccupations a été et est toujours le rétablissement de notre unité nationale. Dès sa constitution, mon gouvernement a proclamé sa ferme détermination, sa volonté absolue de réduire la sécession katangaise et toutes les autres tentatives de diversion. Cette détermination, je la proclame à nouveau du haut de cette tribune. Quelles que soient les conséquences, quels que soient les moyens à mettre en œuvre, nous sommes fermement décidés à rétablir l'unité de la République et à sauvegarder notre intégrité territoriale.

16. Etant un gouvernement d'union, nous avons toujours proclamé notre volonté de réconciliation nationale. Nous n'avons jamais cessé de mettre tout en œuvre pour que le rétablissement de notre unité se fasse dans la paix retrouvée et dans la concorde. Nous sommes toujours décidés à résoudre nos problèmes par l'appel à la raison, par la négociation. Conscients de nos responsabilités, nous avons toujours voulu et nous voulons encore éviter à nos populations, déjà si éprouvées, les affres d'une lutte fratricide.

17. Mais notre désir de paix ne signifie nullement que nous sommes disposés à transiger sur le principe de cette unité. Le Gouvernement central de la République du Congo, fort de l'appui unanime du Parlement et de la nation, est décidé, devant l'intransigeance et l'aveuglement des sécessionnistes, à rétablir notre unité par tous les moyens en notre pouvoir. Nous ne faisons pas la guerre au Katanga; nous ne faisons aucune distinction entre nos frères de la province du Katanga et ceux des autres provinces. Nous avons la responsabilité de défendre notre unité et notre intégrité contre les menées de ces parasites qui reçoivent leurs ordres de l'étranger. Nous voulons simplement ramener la province du Katanga à la légalité. Nous voulons que cessent les exactions et les mesures d'extermination dont sont victimes nos frères du Katanga de la part d'une gendarmerie déchaînée et d'une poignée de mercenaires avides de se rattraper, sur le peuple congolais, de leurs échecs dans d'autres parties de l'Afrique.

18. Nous ne pouvons tolérer que notre sol soit le champ d'activité d'aventuriers de toute espèce en rupture de ban. Notre combat ne pourra cesser que lorsque le pays sera débarrassé des mercenaires et aura vu son unité totalement rétablie. Notre victoire sur les mercenaires sera une victoire de toute la civilisation sur une barbarie et un totalitarisme qui, partout dans le monde, menacent la liberté et la démocratie.

19. Je saisis cette occasion pour faire appel à l'Organisation des Nations Unies et aux Etats Membres, en vue d'un accroissement de l'aide militaire dont nous avons besoin pour que les résolutions du Conseil de sécurité sur la paix au Congo puissent

recevoir entière exécution. Je n'ignore pas que l'aide qui nous a été fournie dans ce domaine est déjà considérable, et je tiens à assurer l'Organisation et les pays qui nous ont prodigué leur assistance de la gratitude du gouvernement et du peuple congolais. Nous avons d'autant plus apprécié leur aide que nous la savons sans souci de propagande, sans recherche de compensation ou d'avantages politiques. Nous leur sommes reconnaissants de leur solidarité et des efforts qu'ils ont déployés, souvent malgré leurs faibles moyens et parfois même au risque de mettre leur indépendance en jeu, pour nous aider à sauvegarder notre indépendance nationale.

20. En fournissant des hommes, du matériel, en finançant les opérations des Nations Unies au Congo, ces pays ont ainsi exprimé par des actes leur foi et leur attachement aux principes de la Charte et leur détermination de voir les peuples nouvellement indépendants poursuivre leur évolution sans ingérence de puissances étrangères.

21. Nous rendons ici un solennel hommage à tous ceux qui ont donné leur vie pour que vive le Congo uni et libre. Le rétablissement de l'unité nationale, que nous avons placé et que nous plaçons toujours au premier plan de nos préoccupations, ne nous a nullement détournés des autres problèmes qui se posent au pays avec une acuité particulière. C'est avec énergie que nous nous sommes préoccupés du rétablissement de l'ordre à l'intérieur du pays. Le maintien de la sécurité publique est toujours pour nous un impératif national. Nous déplorons les incidents récents qui ont coûté la vie à d'innocentes victimes. Mon gouvernement s'emploie avec détermination à rétablir l'ordre public et à assurer à tous les habitants du Congo, qu'ils soient nationaux ou étrangers, l'exercice des libertés qui leur sont garanties par la loi, avec toute sécurité pour leur personne et leurs biens.

22. Mon gouvernement, qui a restauré la légalité constitutionnelle, est décidé à ne tolérer aucune action, aucune intervention susceptible de troubler le fonctionnement régulier des pouvoirs publics, quelles que soient les personnes en cause, quels que soient les moyens qui nous seraient nécessaires pour y parvenir. Il ne peut accepter que, pour satisfaire des ambitions personnelles, l'intérêt général soit sacrifié et que les institutions républicaines soient menacées.

23. Dans le souci de disposer, pour le maintien de l'ordre public, d'un instrument efficace, le gouvernement s'attache résolument à la réorganisation totale de l'armée nationale congolaise. Si nous avons pu rétablir l'unité de commandement, si nous avons réduit la plupart des groupes dissidents, si nous avons ramené une certaine discipline dans les rangs de nos troupes, il nous reste cependant beaucoup à faire dans ce domaine. Nous considérons que la formation des cadres est une préoccupation fondamentale. L'envoi d'officiers à l'étranger, l'organisation de cours de perfectionnement au Congo même, sont autant de preuves de notre volonté de donner à notre armée une efficacité en rapport avec les multiples tâches qui lui sont dévolues: rétablir et maintenir notre unité nationale, assurer, en collaboration avec les autorités civiles, le maintien de la sécurité et de l'ordre public à l'intérieur de nos frontières.

24. Je saisis cette occasion pour faire un appel pressant à l'Organisation afin qu'une assistance accrue nous soit accordée spécialement dans ce domaine. Nous sommes décidés à faire de l'armée nationale congolaise, dont les effectifs seront strictement limi-

tés à un niveau compatible avec le maintien de la sécurité intérieure, un organe efficace pour la défense de l'ordre public et de l'intégrité de la République, un organe étranger aux luttes politiques et dont la mission sera uniquement de servir à maintenir l'ordre et la sécurité publique, dans le respect de la légalité.

25. Sur le plan économique et social, le gouvernement a eu à faire face à une crise excessivement grave. Les finances publiques étaient dans une situation lamentable, le déficit budgétaire était considérable, l'appareil de production était totalement paralysé à la suite du départ volontaire et délibéré des techniciens belges, et le chômage était généralisé. Certes, cette situation était en grande partie due à l'instabilité politique et à l'insécurité qui régnait dans certaines parties du Congo. Mais on oublie aussi que beaucoup de nos difficultés proviennent de la perte des ressources que tirait l'Etat de ses richesses naturelles, notamment les exploitations minières. Certaines sociétés étrangères refusaient de verser à l'Etat les droits et redevances qui leur étaient imposés par la loi, alors qu'au même moment, par des versements de fonds considérables, elles finançaient les opérations des autorités sécessionnistes. Le gouvernement est décidé à ne pas tolérer que des sociétés étrangères qui, par ailleurs et pendant des dizaines d'années, ont surexploité nos richesses naturelles à leur profit exclusif et au détriment des intérêts du peuple congolais puissent s'immiscer dans nos affaires intérieures et priver l'Etat de la part légitime qui lui revient de l'exploitation de ces ressources.

26. Le gouvernement qui a la charge de sauvegarder nos richesses et d'en assurer la mise en valeur au profit de nos populations prendra toutes les mesures pour défendre ses droits. Nous n'entendons pas pour autant priver ces sociétés, et tous ceux qui veulent participer à la mise en valeur de nos richesses, du fruit de leur travail et de leurs investissements.

27. En même temps, nous avons élaboré un véritable plan de redressement économique. Nous sommes décidés à juguler l'inflation, à réduire le déficit budgétaire, à restaurer notre économie pour donner du travail à tous les habitants. A cette fin, un programme d'austérité a été dressé et déposé devant le Parlement. Dans le domaine économique comme dans tous les autres, le gouvernement, qui s'est attaché dès sa constitution à établir un plan de redressement national, agira avec fermeté et énergie pour que, dans l'ordre, la légalité et la paix retrouvées, tous les habitants du Congo, quelle que soit leur nationalité, puissent obtenir des conditions de vie compatibles avec leur plein épanouissement.

28. Aucun homme de bonne foi ne peut nier que depuis la réunion du Parlement et la constitution du gouvernement actuel d'union nationale, la situation de mon pays s'est nettement améliorée et qu'un véritable redressement s'opère dans tous les domaines. Les progrès réalisés jusqu'à ce jour nous font bien augurer de l'avenir de notre pays. Si un grand nombre de problèmes restent à résoudre, si des difficultés multiples demandent des décisions urgentes, nous sommes décidés à y faire face avec la même énergie, la même détermination et la même foi dans l'avenir de notre pays. Nous assumerons les responsabilités que nous ont confiées le peuple et le Parlement dans le seul souci du bien public et nous assurerons à tous, dans le rapprochement des cœurs et dans la dignité, les conditions d'une promotion véritable.

29. Les responsabilités qui sont les nôtres à un moment si crucial de notre histoire nous font un devoir de parler de cette tribune avec la franchise que nous nous sommes toujours efforcés d'observer, tant à l'égard de notre peuple que dans nos relations avec les autres Etats. Que ceux des représentants qui jugent mes propos trop vifs m'en excusent. Dès son accession à l'indépendance, la République du Congo a proclamé son indéfectible attachement à la Charte des Nations Unies et aux principes élevés qui y sont énoncés. Mon pays a connu trop de souffrances et de sacrifices pour acquérir et sauvegarder sa liberté pour ne pas être au premier rang des pays qui soutiennent et défendent la souveraineté des Etats. Il sait trop le prix de la solidarité internationale qui s'est manifestée à son égard pour ne pas considérer la coopération entre les Etats et les peuples comme le fondement de sa politique.

30. C'est précisément parce que nous voulons la consolidation de la paix dans le monde et une harmonieuse collaboration entre tous les peuples que nous avons choisi la voie du non-engagement. Nous avons le désir d'entretenir des relations amicales avec tous les peuples sans complexe ni exclusive, nous voulons sauvegarder en toute circonstance notre liberté de choix parce que nous considérons que c'est le seul moyen de réduire l'antagonisme des blancs et de consolider la paix dans le monde.

31. Est-il besoin de rappeler que, parmi les principes qui sont inscrits dans la Charte des Nations Unies, nous donnons une primauté particulière à celui qui proclame l'égalité de droits des peuples et leur droit à disposer d'eux-mêmes? C'est pour que ce principe devienne une réalité que nous avons proclamé et proclamons de nouveau notre solidarité et notre soutien à tous nos frères d'Afrique et d'ailleurs qui souffrent encore de l'oppression étrangère et de la haine raciale.

32. Devant le courant irrésistible de libération des peuples et son caractère irréversible, certains Etats s'obstinent à maintenir un système d'exploitation qui fait contre lui l'unanimité de la communauté internationale. C'est parce qu'il est convaincu qu'il sert la cause de la paix que le Congo n'hésitera pas à apporter tout son appui, aussi bien moral que matériel, à tous les peuples qui luttent pour leur liberté et leur dignité.

33. Notre situation géographique, notre idéologie et nos principes nous imposent, à l'égard des autres peuples non encore indépendants, un devoir de solidarité auquel il ne nous est pas permis de nous dérober. Tous les jours, particulièrement en Algérie, en Angola, en Afrique du Sud, des centaines de personnes tombent pour la cause de la liberté, de la justice et de la dignité.

34. Les Nations Unies se doivent de prendre des mesures immédiates pour mettre fin à l'effusion de sang qui décime les populations innocentes de ces territoires.

35. Malgré ses difficultés présentes, le Congo, parce qu'il a trop souffert de la domination coloniale avec tout ce qu'elle comporte de mépris de la dignité humaine, sera toujours aux côtés de ceux qui luttent pour que la liberté, la dignité et l'égalité des races soient une réalité vivante. Le Congo a conscience du fait que sa position géographique au cœur de l'Afrique lui donne une vocation particulière. L'Afrique est actuellement au centre des intrigues et des convoi-

tises internationales. Nous vivons un tournant trop grave de l'histoire de notre continent pour nous désintéresser de son évolution et des luttes dont il est l'enjeu.

36. Nous nous sommes tracés, comme premier objectif, de libérer le continent africain de toute domination étrangère. L'Afrique ne pourra participer à la consolidation de la paix internationale que lorsqu'elle aura recouvré sa propre paix intérieure. En même temps, nous nous sommes engagés dans la voie de l'unité de l'Afrique; cette unité est aussi notre meilleure arme de défense, notre grande raison d'espoir dans une vie plus digne et une indépendance réelle.

37. Nous avons conscience, les uns et les autres, que nous ne sommes que l'élément d'un tout; nous avons lutté, souffert et triomphé ensemble. L'avenir de l'Afrique sera conforme à la volonté de ses habitants permanents attachés à leur liberté de choix. L'Afrique unifiée et réconciliée pourra alors coopérer, sur des bases mieux équilibrées, avec les autres continents. Elle pourra faire face avec des moyens accrus aux vestiges de la dépendance économique et de la sujétion politique, c'est-à-dire au sous-développement.

38. Pendant des siècles, l'Afrique a été pour les anciennes puissances coloniales une source inépuisable de richesses et de profits. Or, elle a de plus en plus besoin de l'aide la plus large de tous les pays développés. La lutte contre le sous-développement est une œuvre de solidarité humaine qui doit s'exercer en dehors de tout opportunisme politique et de compétition stratégique. Tous les peuples d'Afrique sont disposés à accueillir l'aide, d'où qu'elle vienne, à condition qu'elle ne porte aucune atteinte à notre pouvoir d'appréciation.

39. Tant que, de par le monde, une minorité vit dans le confort et la richesse alors que la majorité vit

dans la faim, la misère et l'analphabétisme, la paix du monde sera toujours menacée.

40. Le continent africain est, par vocation, terre de rencontres et de conciliation. Il recèle d'immenses richesses non encore exploitées et d'immenses valeurs morales restées intactes. Par nature, il aspire à la coopération et à la solidarité internationales.

41. De toutes parts, les dangers qui planent sur le monde sont immenses; une grande partie de l'humanité ne mange pas à sa faim, des milliers d'hommes sont privés des bienfaits de la connaissance, des peuples entiers souffrent dans leur chair et dans leur sang pour la cause de la liberté et de l'égalité des races. Et, ce qui est bien plus grave, le monde risque à tout moment de sombrer dans une guerre qui marquerait la fin du genre humain.

42. Mais les raisons d'espérer sont à la mesure des dangers qui nous menacent. L'homme porte en lui les ressources morales nécessaires pour que ce qui était hier des raisons de désespoir devienne demain les éléments du succès. Ensemble, nous devons et nous pouvons construire un monde d'où seront bannis la haine, la faim et l'analphabétisme, un monde fondé sur la justice, l'égalité, la prospérité, un monde où l'homme libéré de la crainte du lendemain puisse trouver les conditions de son plein épanouissement. C'est en tout cas le seul espoir pour la survie du genre humain.

43. Le **PRESIDENT**: Je remercie le Premier Ministre de la République du Congo de l'importante déclaration qu'il vient de faire devant l'Assemblée générale et qui s'est étendue, non seulement à la situation dans la République du Congo, mais aussi aux problèmes graves auxquels doit faire face aujourd'hui l'humanité tout entière.

*La séance est levée à 16 h 20.*